



Mesures gouvernementales COVID-19

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Le gouvernement fédéral (18 mars 2020)

3 mesures économiques pour stabiliser l'économie

- ✓ Aide aux entreprises pour le maintien en poste de leurs employés
- ✓ Souplesse pour les entreprises qui produisent des déclarations de revenus
- ✓ Accès au crédit pour les entreprises

[Consulter les détails sur le site officiel du Gouvernement du Canada](#)

Banque de développement du Canada (18 mars 2020)

4 mesures pour les entreprises admissibles:

- ✓ Prêts de fonds de roulement jusqu'à 2 millions de dollars assortis de modalités souples et report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois;
- ✓ Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, sans frais, pour les clients existants dont l'engagement de prêt total à BDC est d'un million de dollars ou moins;
- ✓ Réduction des taux pour les nouveaux prêts admissibles;

[Visitez le site](#)

De plus, des précisions relatives aux mesures déployées dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises (PCE), notamment le soutien spécifique à certains secteurs, seront annoncées au cours des prochains jours.

Le gouvernement provincial

Déclaration de revenus (report pour les entreprises)

Le gouvernement provincial offre des mesures [d'assouplissement pour les entreprises](#) en cette période de production de déclarations des revenus.

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

En date du 19 mars 2020, les entreprises dont les liquidités sont affectées par les répercussions de la COVID-19 peuvent maintenant recourir à un financement d'urgence. Sont admissibles les entreprises, les coopératives ainsi les entreprises d'économie sociale qui mènent une activité d'économie sociale qui vivent :

- ✓ un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service);
- ✓ une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises.

Aide financière d'un montant minimal de 50 000 \$ sous forme de garantie de prêt. Peut aussi prendre la forme d'un prêt.

[Cliquez ici](#)

Les villes / villages

Certaines administrations municipales ont décalé les versements des taxes. Nous vous invitons à valider auprès de votre municipalité.

Institutions financières

Le 19 mars 2020, de nouvelles sommes sont annoncées par le cabinet Legault. Les caisses et banques seront mandatées pour offrir de l'aide aux entreprises. Il est suggéré de contacter son institution financière en premier lieu et de consulter le site internet d'[Investissement Québec](#) et du [Ministère de l'Économie et de l'Innovation](#).

De plus, les six plus grandes banques du Canada et le Mouvement Desjardins [annoncent qu'elles offriront des sursis de paiement](#), notamment pour les prêts hypothécaires, aux clients touchés financièrement par la pandémie. Contactez votre institution financière.

PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS

Le gouvernement fédéral

- ✓ Soutien du revenu temporaire pour les travailleurs et les parents
- ✓ Soutien du revenu à long terme pour les travailleurs
- ✓ Aide au revenu pour les personnes qui en ont le plus besoin
- ✓ Souplesse envers les contribuables

[Consulter le site](#)

Programme d'allocation de soutien d'urgence

Pour les Canadiens qui perdent leur emploi ou dont les heures de travail sont réduites en raison de la COVID-19 qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

[Cliquez Ici](#)

Programme Allocation de soins d'urgence

Travailleurs et travailleurs autonomes qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance emploi.

Parent d'enfants ayant besoin de soins ou de supervision en raison d'une fermeture de leur école.

[Cliquez Ici](#)

Programme Travail partagé

Ce programme offre des prestations aux travailleurs qui acceptent de réduire leur horaire de travail normal en raison du COVID-19. La durée d'admissibilité des ententes de travail partagé passera à 76 semaines. Les conditions d'admissibilité seront assouplies et simplifiées.

[Cliquez Ici](#)

Le gouvernement provincial

Déclaration de revenus (report pour les particuliers)

Le gouvernement provincial offre des [mesures d'assouplissement pour les particuliers](#) en cette période de production de déclarations des revenus.

Programme d'aide temporaire aux travailleurs du gouvernement provincial (PATT).

- ✓ Pour les personnes en isolement :
 - qui ont le virus
 - qui présentent des symptômes du virus
 - qui ont été en contact avec une personne infectée par le virus
 - ou qui reviennent de l'étranger
- ✓ et qui ne sont pas indemnisés par :
 - leur employeur
 - leur assurance privée
 - les programmes gouvernementaux, notamment l'assurance-emploi au gouvernement fédéral

- ✓ Les travailleurs visés recevront un montant de 573\$ par semaine pour un maximum de quatre semaines.

Le formulaire de demande sera disponible en ligne à compter du jeudi 19 mars 2020.

Détails sur www.quebec.ca/coronavirus

Les villes / villages

Certaines administrations municipales ont décalé les versements des taxes. Nous vous invitons à valider auprès de votre municipalité.

AUTRES LIENS UTILES

- ✓ Avez-vous droit à des prestations? [Consultez ce tableau](#) qui guide les employés et travailleurs autonomes.
- ✓ [Conseils pour assurer la sécurité de vos employés et de votre entreprise](#) – Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- ✓ [Questions et réponses COVID-19](#) – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- ✓ Le [guide de recommandations à l'intention des employeurs et travailleurs](#) – Ordre des conseillers en ressources humaines.

Communiquer avec nous

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec M. Hachirou Nassirou 450-834-5441 ext. 7086 ou par courriel : hnassirou@matawinie.org